



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Formule pour test des émissions Guaranteed To Pass®
Autres moyens d'identification	
Code de produit	No. 75060 (Item# 1006313)
Usage recommandé	Additif pour système d'alimentation en carburant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabriqués ou vendus par:	
Nom de la société	CRC Canada Co.
Adresse	2-1246 Lorimar Drive Mississauga, Ontario L5S 1R2 Canada
Téléphone	
Information générale	905-670-2291
Urgence 24 heures	800-424-9300 (Canada)
(CHEMTREC)	703-527-3887 (Internacional)
Site Web	www.crc-canada.ca
Courriel	Support.CA@crcindustries.com

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 4
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif en cas d'inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés	Diesel Fuel No. 2	64742-80-9	15 - 40
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	15 - 40
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités		64742-46-7	7 - 13
hydrocarbyle amine		Breveté	3 - 7
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)		64742-94-5	1 - 5
NAPHTALENE		91-20-3	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Vertiges. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	1590 mg/m3	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	STEL	400 ppm 10 mg/m3	Brouillard.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
	STEL	79 mg/m3	
	TWA	15 ppm 52 mg/m3 10 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	0.2 mg/m3	Brouillard.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	STEL	15 ppm	
	TWA	10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	STEL	15 ppm	
	TWA	10 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
		400 ppm	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
	STEL	79 mg/m3	
		15 ppm	
	TWA	52 mg/m3	
		10 ppm	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection en: Nitrile. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC).
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection respiratoire	S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Pétrole.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	160 °C (320 °F) estimation
Point d'éclair	86.1 °C (187 °F) TVC
Taux d'évaporation	Lent.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	0.5 % estimation
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	7.5 % estimation
Tension de vapeur	0.4 hPa estimation
Densité de vapeur	> 1 (air = 1)
Densité relative	0.88
Solubilité	
Solubilité (eau)	Négligeable.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	210 °C (410 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Pourcentage de matières volatiles 100 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Ammoniac. Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Vertiges. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'inhalation.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5.2 mg/l, 4 heures
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	10 - 20 mg/l, 4 heures
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	490 mg/kg
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3 mg/l, 96 heures
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/l, 96 heures
			8.8 mg/l, 96 heures
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		8.8 mg/l, 96 heures
hydrocarbyle amine		
<i>Aiguë</i>		
Autre	CE50	Boues activées, industrielles
		> 1000 mg/l, 2.4 heures
Aquatique		
<i>Aiguë</i>		
Algues	CE50	Algue verte (<i>Selenastrum capricornutum</i>)
		> 450 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)
		> 100 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (<i>Pimephales promelas</i>)
		31 mg/l, 96 heures
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)		
Aquatique		
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)
		1.09 - 3.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
		1.6 mg/l, 96 heures
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia pulex</i>)
		2.7 - 5.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
		8.8 mg/l, 96 heures
		8.8 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

NAPHTALENE 3.3

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

NAPHTALENE (CAS 91-20-3)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	12-Avril-2017
Date de la révision	09-Octobre-2017
Version n°	02
Autres informations	CRC # 425F/1002403

Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..

Informations sur la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition/information sur les ingrédients: Information sur les composants
Données toxicologiques : Données toxicologiques
Autres informations: Autres informations
GHS: Classification